

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2019

L'an 2019, le 10 juillet à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Catherine ROUIL, Adjoint, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Michel OUAIRY.

Absents : Christian PRIOU, Arnaud PAGEAUD (Pouvoir à Bertrand DABO), Fabrice ETIE (pouvoir à Anne GUILLET), Aurélie ROUSSEAU (Pouvoir à Nathalie GENEIX), Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE.

Secrétaire de séance : Catherine Rouil

La séance débute par deux interventions :

L'outil en main (OEM) – Pierre NISON : présentation du projet de construction d'un bâtiment neuf pour les ateliers de l'outil en main. Le bâtiment actuel mis à disposition par la maison de retraite est trop petit : l'association voudrait faire construire un bâtiment de 200m², l'aménagement intérieur serait réalisé par des bénévoles. Il est présenté le budget prévisionnel avec en recettes espérées : 50 000€ de fonds Leader, 12 500€ subvention communale, un financement participatif, des financements par des fondations.

Echanges : possibilité de regrouper des OEM ? non, car le bâtiment est pour Teillé. Tous les jeunes accueillis ne sont pas Teilléens, les communes de résidence pourraient participer ? non, elles donnent seulement des subventions de fonctionnement.

Si le fonds Leader est accordé, il faudra prévoir un prêt en attendant son versement.

Société VALECO – Messieurs Pasquier et Roux : présentation du projet de parc éolien dans le secteur de la Gréhonnière. Actuellement, la société est au stade de l'étude : elle a rencontré les propriétaires (avec des retours positifs) et la commune. Cette dernière n'a pas d'avis à émettre sur le parc car c'est le préfet qui autorise ou non. VALECO présente les recettes des différents intervenants : pour la commune, cela représente 42 616€ / an à partir de la mise en production. Si ce projet se réalise, la construction se ferait en 2023-2024.

Avant de commencer la séance, une minute de silence est proposée en mémoire de Claude Dabo, ancien maire de la commune.

Le maire demande a ajouté un point à l'ordre du jour : une décision modificative, l'ensemble du conseil est favorable.

Approbation du compte-rendu du 11 juin 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Réf : 2019-041 : Zone d'activités : procès-verbal et convention de gestion - COMPA

Vu, la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16,

VU, l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis,

VU, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 20 mars 2018,

VU, le projet de procès-verbal arrêtant les conditions de transfert annexé à la présente,

VU, le projet de convention de gestion annexé à la présente,

Considérant la nécessité à assurer la continuité du service public sur les zones d'activités économiques transférées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe et les termes du procès-verbal arrêtant les conditions de transfert des zones d'activités économiques susvisées à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis conformément au projet annexé à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal,

- APPROUVE le principe et les termes de la convention de gestion pour l'exercice de la compétence « entretien et gestion des zones d'activités économiques » avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis conformément au projet annexé à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Reçu en Préfecture le 11/07/2019

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_041-DE

Réf : 2019-042 : SYDELA : Accompagnement « Maitrise de l'énergie »

Le SYDELA propose un accompagnement dédié à la maîtrise de l'énergie du patrimoine de la commune :

Réaliser un bilan et suivi énergétique du patrimoine

- Construire un programme de maîtrise de l'énergie
- Etre accompagné dans les projets (ingénierie technique et financière)
- Identifier le potentiel énergie renouvelable du patrimoine
- Réaliser des études énergétiques (audit de bâtiment, diagnostic d'usage)

Il s'agit d'une convention sur 3 ans, le cout annuel maximum est de 0.80€ / habitants soit 1 454.40€ pour Teillé. Le SYDELA travaille actuellement à la mobilisation de fonds supplémentaires pour réduire ce cout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter le SYDELA pour la mission Accompagnement « Maitrise de l'énergie »
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire

Reçu en Préfecture le 11/07/20119

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_042-DE

Réf : 2019-043 : ADHESION DE L'INTEGRALITE DE LA COMMUNE NOUVELLE D'INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE AU SIAEP DE LA REGION D'ANCENIS AU 30 DECEMBRE 2019, PAR ADJONCTION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE HISTORIQUE D'INGRANDES AU PERIMETRE DU SIAEP DE LA REGION D'ANCENIS – MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DE LA REGION D'ANCENIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-18 et L.5212-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2015 portant création au 1er janvier 2016 de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant les statuts du SIAEP de la région d'Ancenis,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Ingrandes-Le Fresne en date du 19/06/2019 sollicitant l'adhésion de la commune pour la totalité de son territoire au SIAEP de la région d'Ancenis au 30 décembre 2019 par adjonction du territoire de la commune historique d'Ingrandes au périmètre du SIAEP de la région d'Ancenis,

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP de la région d'Ancenis en date du 27/06/2019 acceptant l'adhésion de la commune d'Ingrandes Le Fresne pour la totalité de son territoire au SIAEP de la région d'Ancenis à compter du 30 décembre 2019, par adjonction du territoire de la commune historique d'Ingrandes au périmètre du SIAEP de la région d'Ancenis,

Vu le projet de modification statutaire du SIAEP de la région d'Ancenis joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire pour la totalité de son territoire au SIAEP de la région d'Ancenis à compter du 30 décembre 2019, par adjonction du territoire de la commune historique d'Ingrandes au périmètre du SIAEP de la région d'Ancenis.
- APPROUVE en conséquence la modification des statuts du SIAEP de la région d'Ancenis joints à la présente délibération.

Reçu en Préfecture le 11/07/20119

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_043-DE

Réf : 2019-044 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

De porter, à compter du 1er septembre 2019,

- de 30.5 heures à 32.25 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'ATSEM
- de 25 heures à 26 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial

Reçu en Préfecture le 11/07/20119

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_044-DE

Réf : 2019-045 : Création de poste : adjoint administratif territorial

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour remplacer des départs à la retraite en fin d'année, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Il est créé un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1er septembre 2019, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agent d'accueil de la mairie.

Reçu en Préfecture le 11/07/20119

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_045-DE

Réf : 2019-046 : Convention de remboursement des charges de personnel d'entretien avec le SIVOM du secteur de Riaillé

Suite à la réorganisation de l'accueil des enfants le mercredi depuis Septembre 2018 avec le retour de la semaine de quatre jours d'école, ce temps est désormais géré par le Service Enfance Jeunesse du SIVOM du secteur de Riaillé.

Ne possédant pas la compétence d'entretien des locaux, le SIVOM doit pouvoir s'appuyer sur le personnel communal afin que l'entretien perdure le mercredi et les vacances scolaires.

La convention a pour objet de déterminer les modalités de remboursement des charges de personnel d'entretien communal engendrées par la réorganisation de l'accueil du mercredi et à l'organisation des vacances pour les enfants de la commune de Teillé.

L'agent notera les heures qu'il effectue afin d'établir un remboursement de la part du SIVOM à la commune en fin d'année civile. Le remboursement sera fait sur la base du calcul suivant :

Montant à rembourser = Nombres d'heures effectuées x taux horaire (brut et charges patronales).

La convention sera reconduite tacitement si aucune des parties n'a de contre-indication.

Il est noté que ces tâches d'entretien seront assurées par les agents de la commune sur la base du volontariat et en fonction de leurs disponibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe et les termes de la convention de remboursement des charges de personnel d'entretien avec le SIVOM du secteur de Riaillé
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Reçu en Préfecture le 11/07/20119

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_046-DE

Réf : 2019-047 : Décision Modificative Budget Principal n° 2

Suite à la DM 1, il s'avère que le budget n'est plus équilibré, il faut ajouter 32 centimes en recettes de fonctionnement (compte 6419) et en dépenses d'investissement (compte 2188) : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

44202 Code INSEE	Teillé - (1) COMMUNE DE TEILLE	DM n°2 2019
---------------------	-----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

erreur DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,32 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,32 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,32 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-102 : Travaux-Mobilier-matériel Ecole J Demy	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-106 : Matériel-Mobilier-Mairie-SRS-SP-Bibliothèque	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-109 : Matériel- service technique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-145 : Travaux-Mobilier-Matériel Espace Enfance Jeunesse	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,32 €	0,00 €	0,00 €
D-2112-113 : Salle de Sports - skate park	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative énoncée ci-dessus

Reçu en Préfecture le 11/07/20119

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019_047-DE

► **Informations**

*Courrier de New Rancard et Poly-Gammes :

Ces associations demandent à rebaptiser le théâtre de Teillé suite au décès de Mr Dabo.

Après échanges, il est proposé d'interroger les Teilléens à la rentrée avec les propositions suivantes :

- Théâtre de Teillé – Claude Dabo
- Nouveau théâtre de Teillé – Claude Dabo
- Nouveau théâtre – Claude Dabo
- Théâtre– Claude Dabo

*Courrier de la Région : opération une naissance-un arbre. L'ensemble du conseil est favorable à cette action => voir avec Thierry Richard, ce qui peut être mis en place sans passer par la Région (le temps consacré au montage du dossier étant conséquent, cette action peut se faire directement en interne).

*Information Lotissement du Belvédère : présentation d'un plan (à l'état de projet) contenant 8 lots. Prévoir de vendre du terrain pour faire un accès à des terrains privés. Le permis de lotir devrait bientôt être déposé. Le prix des terrains sera à définir en fonction du montant des travaux à réaliser.

*Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil au maire : non préemption sur la vente du terrain suivant : DIA n° 19W0006 / 48 chemin des romains

Calendrier :

Date	Horaire	Réunion
samedi 13 juillet 2019	11h00	Inauguration Chemin de Randonnée
mardi 10 septembre 2019	19h00	Maire et Adjointes
mercredi 18 septembre 2019	20h30	Conseil
samedi 21 septembre 2019		Inauguration du bourg et Forum des associations
dimanche 22 septembre 2019		Guinguette de l'Erdre et 70 ans et plus
mardi 5 novembre 2019	19h00	Maire et Adjointes
mardi 12 novembre 2019	20h30	Conseil

► **Commissions**

Culture par B. Dabo

21 septembre 2019 : concert à 18h, invitation à envoyer début septembre.

Animation Maison de retraite : en attente de réponse, à faire la semaine avant la Guinguette.

Travaux théâtre terminés en juillet.

Enfance Jeunesse par J. Squelard

Ecole : départ à la retraite de Maryse, Camille Bardot Nouvelle directrice. Nouvel enseignant pour remplacer Christelle Couraud.

Jeunesse : 80 jeunes ont participé à l'EcoRaid organisé par le SIVOM. L'accueil estival du centre de Loisir est complet.

Skate Parc : surface chaude => panneau à venir.

Restaurant scolaire : 17 880 repas servis / inférieur aux prévisions mais avec la prestation pour le SIVOM, il y aura 2340 repas en plus.

Pique-nique de fin d'année organisé derrière l'espace enfance jeunesse : bon emplacement (ombre, sanitaires).

Gaspiillage : amélioration des repas pour éviter le gaspiillage alimentaire / échanges avec d'autres restaurants scolaires

Repas de pré-rentree le vendredi 30 aout 2019 à 12h00.

Communication par C. Rouil :

Travail sur Teillé Panorama

Club d'athlétisme : 40 ans du club cette année – président : Paul Rullier

Réunion COMPA : vision du pays d'Ancenis en 2030.

Voirie par J. Testard :

Les enduits d'usure ratés en 2018 seront refaits le 19 juillet 2019.

► **Autres points et Questions diverses**

31 aout 2019 : 30 ans d'Accromodèles

Commémoration Croix Rialland du 4 aout 2019 : répondre que le Maire n'est pas disponible et qu'une commémoration sur ce site a lieu au 11 novembre.

L. BEATRIX : un garde-corps sera-t-il posé sur la terrasse du café restaurant ? normalement non, puisque la hauteur est inférieure à 80cm. Il faut réfléchir à en mettre un à l'avenir.

Information bourg : réfection de la Vieille rue => réduction de la vitesse mais les habitants ne veulent pas de chicanes devant chez eux. Les bordures vont être collées prochainement. Le rond-point rue du Haut-bourg a été vendu comme franchissable, il devrait être refait pour un surcôt d'environ 4 000€

Fin de la séance : 22h40

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie
Pouvoir à N GENEIX

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle
Absente

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle
Absente

PAGEAUD Arnaud
Pouvoir à B. Dabo

ETIÉ Fabrice
Pouvoir à A Guillet

OUAIRY Michel